



COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 FEVRIER 2016 à 19 h 00

Sous la Présidence de : Philippe GAMARD, Maire

Présents : Pascale PAULIN ; Farid DJOUABI ; Sadia MAKCHOUCHE (adjoints) ; Jean-Pierre ALENGRIN ; Carmen MARTI ; Geneviève PUGET ; Andrée CORAILLER ; Gérard VIVIEN ; Houria MECHREF ; Martine CŒUR ; Marie-Josèphe STOLBOWSKY ; Patrick JERMIDI ; Morgan AURILIO ; Véronique JANIN ; Vincent SALVADOR.

Procurations : Sophie FLORET à Farid DJOUABI ; Sébastien QUEYRANNE à Morgan AURILIO ; Georges-Frédéric MANDEL à Philippe GAMARD ; Dominique COMTE à Geneviève PUGET ;

Absents : ANASTASY Michel ; MECHEREF Smaïl ; RAHALI Houria ;

Monsieur le Maire ouvre la séance publique à 19h10, le quorum étant atteint.

Le compte rendu de la séance du 13 janvier 2016 est adopté à l'unanimité.

M. Patrick JERMIDI est désigné secrétaire de séance.

**Monsieur le Maire informe que le point n°4 relatif à la modification du règlement intérieur du Centre Socioculturel « Pierre GARCIA » est reporté à une date ultérieure.
En lieu et place de ce point, sera traité le point initialement prévu au point n° 10 « Subvention sorties scolaires »**

INFORMATIONS Décisions du Maire

Décision N°008/2015 : Aliénation parcelle – renonciation à acquérir – zone Uc du P.L.U

Parcelle :

☞ **C n°1101 lieu dit « Les Coudoulières Est » d'une superficie de 6 a 39 ca**

Présentée par Me AVIGNON Philippe, notaire, 1 rue Joseph LACROIX 30700 UZES

Parcelle bâtie

Décision N°009/2015 : Aliénation parcelle – renonciation à acquérir – zone Uda du P.L.U

Parcelle :

☞ **F n°649 lieu dit « Le Village » d'une superficie de 6 a 00 ca**

Présentée par Me Denis BONGENDRE, notaire, ZAC de Tésan, 49 impasse des Carignans à 30126 SAINT LAURENT DES ARBRES

Parcelle bâtie

1. MISE EN PLACE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire rappelle le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux, devant être mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2016.

Il rappelle également l'avis favorable de notre dossier par le Comité Technique en date du 4 décembre 2015.

Il précise enfin, que cet entretien professionnel est réalisé chaque année en lieu et place de la notation pour les fonctionnaires territoriaux, qu'il est conduit par le supérieur hiérarchique direct de l'agent, et qu'il donne lieu à un compte-rendu d'entretien professionnel.

Les critères qui serviront de base à l'appréciation de la valeur professionnelle de l'agent au terme de cet entretien sont les suivants :

Concernant les agents de catégorie C :

- les connaissances professionnelles,
- l'exécution, l'initiative, la rapidité et la finition,
- le travail en commun, les relations avec le public,
- la ponctualité et l'assiduité.

Concernant les agents de catégorie A & B :

- l'expertise,
- l'organisation, la méthode,
- le management,
- l'initiative, la responsabilité,
- la motivation, l'implication,
- la coopération.

Approuvé à l'unanimité,

2. CONVENTION « ARCHIVISTE » AVEC LE CENTRE DE GESTION DU GARD

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire décrit l'état des archives communales, et fait part de la nécessité de faire un état des lieux, afin de déterminer les besoins et d'améliorer le classement et la conservation des archives. A cet effet, le Centre De Gestion du Gard peut mettre à disposition des communes un archiviste pour réaliser un audit et un diagnostic.

Celui-ci est gratuit si la commune s'engage pour des travaux ultérieurs de traitement des documents, sinon il est facturé au tarif d'une journée d'intervention, soit 250 €.

Il est proposé de signer une convention avec le CDG 30.

Approuvé à l'unanimité,

3. BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES

Rapporteur : M. le Maire

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2241-1 et suivants ainsi qu'à la loi n° 95-127 du 8 février 1995, notamment son article 11, l'assemblée est appelée à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire précédent (année 2015), retracé par le compte administratif auquel ce bilan sera annexé :

DEL. N°041/2015 du 13/04/2015

- Vente par la commune du lot n°3 du lotissement communal « Alexis Martin » - parcelle F 717 d'une superficie de 642 m² pour un montant de 96 500 € net vendeur ;

Approuvé à l'unanimité,

4. SUBVENTION SORTIES SCOLAIRES

Rapporteur : P. PAULIN

Mme Pascale PAULIN fait part aux membres du Conseil Municipal, du courrier de Mme la Directrice de l'école élémentaire Charles Odoyer en date du 01/02/2016, sollicitant une subvention destinée à financer leurs projets de voyages scolaires :

- Les classes CE1/CE2 et CE2 → Carcassonne ;
- Les classes CM1 et CM2 → Aveyron.

Le coût du projet « Carcassonne » est de 6 497.65 € (avec une participation de 100 € par famille) et celui du projet « Aveyron » est de 10 046.50 € (avec une participation de 200 € par famille). Ces voyages sont également financés en partie par l'association des parents d'élèves, les lotos et ventes diverses.

Elle propose d'attribuer une subvention identique à celle de l'année précédente, soit 1 200 €, afin de permettre à toutes les classes de réaliser leur projet de voyage scolaire.

Les crédits seront prévus à l'article 6574 Subvention de fonctionnement - organismes de droit privé.

Approuvé à l'unanimité,

5. ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIÈRES DU GARD

Rapporteur : F. DJOUABI

M. Farid DJOUABI, 3^{ème} adjoint présente l'association « Les Communes forestières », dont le siège Gardois est basé sur la commune de LIRAC.

Cette association est un réseau d'élus œuvrant au bénéfice des collectivités pour valoriser la forêt et les produits du bois en circuit court. Son rôle est à la fois une représentation politique, mais également un accompagnement technique sur différents sujets en lien avec la forêt et le bois, ainsi que de la formation. Les services des Communes forestières bénéficient autant aux collectivités propriétaires de forêt qu'aux collectivités non propriétaires.

Le montant de l'adhésion de la commune à cette structure s'élève à 400 € par an.

Approuvé à l'unanimité,

6. ADHÉSION D'UNE NOUVELLE COMMUNE AU SMD GARD – EAUX ET RIVIÈRES

Rapporteur : F. DJOUABI

M. Farid DJOUABI, 3^{ème} adjoint fait part à l'assemblée du courrier du SMD Gard (Syndicat Mixte Départemental d'aménagement et de gestion des cours d'eau et milieux aquatiques du Gard), relatif à la demande d'adhésion de nouvelles communes et intercommunalités au SMD Gard ; Conformément aux statuts du Syndicat, il est nécessaire que les membres actuels dont notre commune fait partie, délibèrent pour approuver la décision du comité syndical réuni le 15 décembre dernier, et qui a accepté à l'unanimité l'adhésion de Bagnols-sur-Cèze.

Approuvé à l'unanimité,

7. CRÉATION D'UN COMPOSTEUR COLLECTIF

Rapporteur : F. DJOUABI

M. Farid DJOUABI, 3^{ème} adjoint, présente au Conseil Municipal la convention qui vise à définir le rôle et les engagements du SITDOM du Gard Rhodanien et de la commune de Saint Laurent des Arbres dans le cadre d'une mise à disposition d'un composteur collectif en milieu rural.

L'objectif du programme est de :

- Favoriser le compostage collectif dans les petites collectivités
- Sensibiliser les usagers à la réduction des déchets et indirectement au tri. Amener ses déchets au composteur permet de limiter les apports en centre d'enfouissement et donc de limiter les impacts écologiques et sanitaires.
- Réduire le poids des poubelles d'ordures ménagères collectées sur la commune.
- Limiter les transports liés à la collecte et au traitement. Et donc maîtriser le bilan carbone des collectivités.

Par ailleurs, ce programme va permettre de :

- Proposer un service gratuit aux usagers,
- Produire un amendement naturel à moindre coût qui bénéficiera à la collectivité et aux usagers participants à l'opération.

Dans un premier temps, ce composteur pourrait être positionné sur la place de la Réconciliation.

Approuvé à l'unanimité,

8. ACOMPTE SUR DOTATION OFFICE DE TOURISME 2016

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire, rappelle le calendrier des manifestations de l'Office du Tourisme et notamment celles qui seront réalisées avant le vote du budget primitif 2016.

Il propose au conseil municipal d'allouer à l'Office du Tourisme un acompte de 10 000 € sur la dotation 2016 qui sera imputé au chapitre 011, article 6281 « concours divers »

Approuvé à l'unanimité,

9. ACOMPTE SUR DOTATION O.C.C.S.T.

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire, fait part de la demande d'acompte de « l'Office Communal de la Culture, des Sports et du Tourisme (O.C.C.S.T.) de Saint Laurent des Arbres » destiné à financer ses activités qui auront lieu avant le vote du budget ;

Il propose d'allouer un acompte de 4 000 € à « l'O.C.C.S.T. de Saint Laurent des Arbres » pour permettre le démarrage de leurs activités 2016.

Cet acompte sera imputé au chapitre 011, article 6281 « concours divers »,

En tant que membres de « l'O.C.C.S.T., Mme Sadia MAKCHOUCHE, M. Morgan AURILIO + procuration de M. Sébastien QUEYRANNE et Mme Geneviève PUGET + procuration de M. Dominique COMTE, quittent la salle pour ne pas participer au vote.

Approuvé à l'unanimité,

10. ACOMPTE SUBVENTION A.P.E

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire rappelle le calendrier des manifestations de l'Amicale des Parents d'Elèves et notamment celles qui seront réalisées avant le vote du budget primitif 2016.

Il propose au conseil municipal d'allouer à l'A.P.E un acompte de 2 950 € sur la subvention 2016.

Les crédits seront prévus au chapitre 011, article 65748 « subvention de fonctionnement aux associations ».

Approuvé à l'unanimité,

INFORMATIONS DU MAIRE

1. La DDTM a fait parvenir les documents de permis de construire concernant le dossier « Eoliennes », pour avis.
2. La Municipalité souhaiterait organiser les prochains Conseils Municipaux les mardis soirs, afin de pouvoir participer aux réunions de l'Agglo du Gard Rhodanien qui se tiennent les lundis.
3. Au cours du mois de mars, il y aura certainement deux séances de Conseil Municipal, afin de répartir l'ordre du jour très dense en cette période.

La séance est levée à 19h35

Le Maire,


Philippe GAMARD



